LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume et de son poids, **ne peut être transporté dans un coffre de voiture** et nécessite un mode de gestion particulier.

▶ INSCRIPTION du 18 au 29 mars 2024
en appelant au 03 81 86 87 62 et en précisant les objets à collecter

▶ COLLECTE les 9 et 10 puis 16 et 17 avril 2024
La date exacte vous sera communiquée quelques jours avant la collecte. **Seuls les objets inscrits** au préalable seront collectés, pour un volume maximum de **2m³**.

Inscription obligatoire

PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE :
Les encombrants présentés à la collecte **doivent être vidés et lavés.**

La collectivité se réserve le droit de ne pas collecter les encombrants si cette consigne n'est pas respectée.

Déchets acceptés

2m³ par foyer maximum

⚠ **A démonter au maximum** pour limiter l'encombrement (ex : balancelle, toboggan...)

MOQUETTE :
max 30m² par foyer

MÉTAUX

MOBILIER :
matelas, sommier, canapé, table...

FENÊTRES/PORTES
uniquement si carreau non cassé

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :
télévision, écran, radiateur...

Les tondeuses doivent être vides de carburant et d'huile, cuve vide et dégazée.

Déchets refusés

- Roues/pneus véhicule léger
- Huiles minérales et végétales
- Batteries
- Ampoules Néons
- Végétaux
- Emballages / bâches / objets plastiques
- Cartons
- Gravats
- Produits dangereux et nocifs pour l'environnement *(phytosanitaires, peinture...)*
- Polystyrène
- Piles
- Cartouches informatiques

→ ***Communauté de communes*** → ***Déchèterie***

- Vêtements → ***Borne Textiles et chaussures***
- Ordures ménagères → ***Collecte en porte à porte***
- Bouteilles de gaz → ***Point de vente de la marque***
- Roues/pneus véhicule lourd et agricole → ***Retour vers un professionnel***

Déchets professionnels : Ils ne seront pas collectés ; merci d'utiliser le service de la déchèterie à Vellerot-lès-Belvoir.

2024 / Imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Chopard, Maîche

DU CHANGEMENT SUR LE TRI EN DÉCHÈTERIE !

Depuis le 12 février 2024, une grande partie des **consignes de tri en déchèterie** ont évolué. Conformément à la loi (AGEC), de nouvelles filières de tri ont été mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :

Au vu de ces changements importants, **il est indispensable de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants !** Formés et qualifiés, les agents sont les seuls habilités à vous renseigner.

Merci pour votre contribution et votre bienveillance auprès des agents ☺

TOUS AU COMPOST !

Epluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas... 30 % de vos ordures ménagères sont compostables. Que ce soit à la maison ou en habitat collectif, des solutions existent pour composter !

J'habite :

en maison

Préval propose des composteurs en bois à 40 €, vendus avec un bioseau et un guide sur le compostage.

Venez retirer votre composteur
mercredi 27 mars à Sancey

Pré-commande obligatoire sur www.preval.fr ou via le bon de commande disponible à la CCPSB.

Informations et calendrier complet sur www.preval.fr

Que mettre dans son composteur individuel, faut-il le mélanger régulièrement ou pas, comment utiliser le compost mûr ?

Découvrez-le en vidéo !
Youtube : *Préval Haut-Doubs*

en habitat collectif

Non, le compostage n'est pas réservé aux personnes qui habitent en pavillon !

Préval vous accompagne pour installer durablement la pratique du compostage dans votre habitat collectif.

Découvrez la formule d'accompagnement en vidéo !
Youtube : *Préval haut-Doubs*

Quels sont les ingrédients nécessaires ?

- ✓ des habitants motivés pour composter mais aussi pour devenir "référent" du site
- ✓ un espace vert : un jardin, des haies ou arbustes pour y déposer le compost mûr !